



Inteva France Gender Equality Index Score

On September 5, 2018, a French law as passed requiring all companies doing business in France to publish the results of their gender equity index; this report is intended to measure the pay gap between men and the women.

For 2024, Inteva France has received a score of 76 points (out of 100) on the index of gender equality. This is above the legal threshold of 75, below which companies are required to take actions to correct the excessive gender pay gaps.

Inteva France also received the following scores:

- Pay gap indicator: 31/40
- Increase rate gap indicator: 20/20
- Promotion rate gap indicator: 10/15
- Maternity leave return indicator: 10/15
- High remuneration indicator: 0/10

Inteva is committed to ensuring equal treatment between women and men within its organization and will keep on driving actions towards the following goals:

- Pay gap indicator: Obtain a score of 35/40 on this indicator over the next 4 years. Review the method of calculating this indicator (by professional category) with the CSE, which does not seem very relevant given our configuration.
- Promotion rate gap indicator: Obtain a score of 15/15 on this indicator over the next 4 years.
- High remuneration indicator: Obtain a score of 5/10 on this indicator over the next 9 years.

Inteva France - Index égalité femmes / hommes

Le 5 septembre 2018, une loi française a été adoptée demandant à toutes les entreprises exerçant une activité en France de publier les résultats de leur index d'égalité entre les sexes ; ce rapport est destiné à mesurer l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes.

Pour 2024, Inteva France a reçu une note de 76 points (sur 100) sur l'index égalité femmes - hommes. Ce résultat est supérieur au seuil légal de 75, en dessous duquel les entreprises sont tenues de prendre des mesures pour corriger les écarts de rémunération excessifs entre les hommes et les femmes.

Inteva France a également obtenu les scores suivants :

- Indicateur d'écart de rémunération : 31/40
- Indicateur d'écart de taux d'augmentation : 20/20
- Indicateur d'écart de taux de promotion : 10/15
- Indicateur de retour de congé de maternité : 15/15
- Indicateur des 10 plus hautes rémunérations : 0/10

Inteva s'engage à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes au sein de son organisation et continuera à mener des actions pour atteindre les objectifs suivants :

- Indicateur écart de rémunération : Obtenir, dans les 4 prochaines années, une note de 35/40 sur cet indicateur. Revoir la modalité de calcul de cet indicateur (par Catégorie professionnelle) avec le CSE qui paraît peu pertinent au vu de notre configuration.
- Indicateur écart de taux de promotions : Obtenir, dans les 4 prochaines années, une note de 15/15 sur cet indicateur.
- Indicateur dix plus hautes rémunérations : Obtenir, dans les 9 prochaines années, une note de 5/10 sur cet indicateur.